

Communications au Conseil communal

Séance du 08 décembre 2020

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité tient à vous faire part des communications suivantes :

1. Informations générales - COVID-19

Par édition spéciale du Froideville-Infos qui vous est parvenue en tout-ménage dans la deuxième quinzaine de novembre, la Municipalité a mentionné toutes les dispositions prises sur notre territoire suite aux dernières directives cantonales et fédérales. Les utilisateurs de toutes nos salles communales ont également été informés de la situation. Nous ne manquerons pas d'aviser au plus vite notre population en cas de modification des directives imposées.

Ces dispositions ont eu pour conséquence que toutes les manifestations, inaugurations ou autres rassemblements ont été annulés jusqu'à nouvel avis.

Nous le regrettons évidemment, mais nous devons absolument, avec chaque geste barrière, lutter contre ce virus.

2. Préavis n° 13/2017, crédit extrabudgétaire pour financer un tronçon Eaux Usées, Eaux Claires et Eaux potables, dans le quartier « Derrière-la-Ville »

Montant du préavis : CHF 100'000.00

Montant dépensé : CHF 77'050.00

Montant non utilisé : CHF 22'950.00

Une économie a été réalisée, car la réserve pour travaux supplémentaires de CHF 6'000.- n'a pas été utilisée et nous avons reçu un subside non budgété de l'ECA.

3. Préavis n° 40/2019, crédit extrabudgétaire pour financer les travaux de mise aux normes du collecteur des eaux claires en zone S, au lieu-dit Pré Bugnon, du point PGEE 630 au point PGEE 638

Montant du préavis : CHF 418'000.00

Montant dépensé : CHF 286'863.05

Montant non utilisé : CHF 131'136.95

Une importante économie a été réalisée, car les travaux de fouille n'ont pas rencontré de molasse, contrairement à ce qui était attendu et avait été budgété.

4. Préavis n° 181/2016, crédit d'étude concernant la construction d'un nouveau bâtiment de voirie au chemin du Lavoir

Montant du préavis : CHF 40'000.00

Montant dépensé : CHF 39'986.50

Montant non utilisé : CHF 13.50

5. Préavis n° 012/2017, crédit de construction d'un nouveau bâtiment au chemin du Lavoir et n° 031/2018, crédit complémentaire en vue de la construction d'un nouveau bâtiment de voirie au chemin du Lavoir

Montant des préavis : CHF 1'566'000'00 + CHF 100'000.00 = CHF 1'666'000.00

Montant dépensé : CHF 1'617'486.75

Montant non utilisé : CHF 48'513.25

6. Evolution de l'administration communale

Toujours soucieuse de s'améliorer, la Municipalité a mené une réflexion sur les activités de l'administration communale. Il en ressort que les processus de travail ont peu évolué ces quarante dernières années, alors que la population de Froideville a triplé. A cela s'ajoutent les demandes toujours plus fréquentes des citoyennes et citoyens, et les exigences toujours plus élevées de nos instances supérieures. Les conséquences sont évidentes : nos collaborateurs sont systématiquement débordés ; ils travaillent dans l'urgence et les retards s'accumulent.

La pandémie que nous vivons actuellement est venue s'ajouter à cela et nous a montré les limites de notre système.

Pour pallier cela, il a été décidé de repenser notre façon de travailler et surtout de moderniser nos outils informatiques. Dans un premier temps, le traitement des factures créanciers a changé; nous avons ainsi fait un gigantesque bond dans le temps, en passant des ordres de paiement papier, à la gestion numérique des factures. Ce processus a bien été accepté, tant par la bourse que par les conseillers municipaux, premiers concernés !

En 2021, ce sera le traitement des factures débiteurs qui sera revu. Comme première mesure, il a été décidé que nos citoyennes et citoyens recevront dès l'année prochaine une facture par type de prestation facturée. Ce changement, qui peut paraître anodin, permettra de traiter les factures de façon automatique et fera économiser environ trois semaines de travail à la bourse en fin d'année. Il permettra aussi de passer, le moment venu, à l'envoi de factures électroniques, pour ceux qui le souhaitent.

Une autre nouveauté pour 2021 sera la procédure de réservation des salles : les prix de location ont été redéfinis, avec comme objectif la simplification de la tarification. Ceci permettra la mise en place d'un système de réservation de salles en ligne. De cette façon, dès le 1^{er} janvier 2021, les personnes

souhaitant faire une réservation de salles pourront le faire elles-mêmes directement sur notre site Internet. Cet outil sera également utilisé en interne, pour réserver la salle des commissions par exemple.

La gestion du cimetière est également sous le feu des projecteurs, avec la saisie des données dans notre système de gestion, qui a débuté cette année. Ceci permettra de suivre de plus près les activités en lien avec les tombes et nous serons prêts pour de futures désaffectations.

Du côté de la gestion électronique des documents, il est prévu, en 2021, de passer à la nouvelle version de « Meeting », notre système de suivi des séances de Municipalité et des courriers. Cet outil, plus performant et plus convivial que la version actuelle, sera également implémenté pour le Bureau du conseil communal. Cela permettra une gestion commune des documents, avec un archivage digne de ce nom et surtout, à terme, l'abandon définitif de l'Extranet actuel, qui ne donne satisfaction à personne.

Le futur est en route, avec pour objectif l'automatisation des tâches administratives sans valeur ajoutée. Nous aurons ainsi des outils modernes, mieux adaptés à la situation actuelle et nous serons déjà prêts, le moment venu, pour le passage au « zéro papier ».

7. Centre œcuménique

Conformément à la planification, les travaux de réfection ont été terminés au 31 octobre 2020. Quel bel ouvrage ! Si pour des raisons sanitaires nous n'avons pas pu inaugurer l'édifice en cette fin de mois d'octobre, il n'en demeure pas moins que les premiers utilisateurs ont été conquis par ces transformations. Grâce à un suivi de chantier exemplaire et aux précieux conseils des différentes commissions qui ont suivi l'évolution des travaux, le résultat est conforme à nos espérances. La Municipalité tient à remercier chaleureusement tous les acteurs qui ont permis cette réussite où le « design », remis en valeur, n'a pas d'égal loin à la ronde.

8. Belle Vue et projet d'affectation au profit de la Poste

Quelle histoire et quel temps perdu ! Dans le courant 2019, Poste Immobilier s'est approché de la Municipalité pour demander si la Commune disposait d'une structure pouvant accueillir son nouveau centre de distribution régional afin d'assurer le courrier et la préparation des envois postaux de Froideville, Morrens, Cugy, Bretigny sur Morrens, Montheron et Villars-Tiercelin.

Suite à divers échanges et études des possibilités, le choix était porté sur le bâtiment de Belle Vue. Après quelques entrevues et calculs liés aux transformations, la Poste marquait son vif intérêt et ceci à deux reprises pour prendre siège à Froideville.

Les personnes changent, les idées changent et suite à un ultime rappel auprès de nos interlocuteurs postaux, il nous a été communiqué qu'ils changeaient de stratégie et que dès lors ils ne donneraient pas suite à ce projet...

Nous sommes quelque peu déçus de cette situation, non pas par l'abandon dudit projet mais surtout par la manière avec laquelle ils ont communiqué, nous laissant la nette impression de s'être fait « mener en bateau » pendant 18 mois.

Il en faut plus pour nous déstabiliser et la Municipalité planche déjà sur d'autres possibilités d'affectation de ces 200 m².

9. Réponses aux questions de Conseillers communaux

- **D. Glur : Etudier la possibilité de mettre le quartier de la Plaine en zone 30 km/h, voire en zone de rencontre à 20 km/h.**

Après analyse, il en ressort que le flux de véhicules dans ce quartier est relativement faible. Bien entendu on ne peut exclure que des accidents puissent se produire. Cependant, depuis

l'ouverture du quartier de la Plaine, nous n'avons pas eu officiellement connaissance de problème de vitesse. Des problèmes de parcage nous ont été rapportés au début, mais aucun fait lié à la vitesse.

A nouveau, on ne peut exclure qu'un ou autre usager de la route n'adapte pas sa vitesse, mais cela reste marginal compte tenu de l'exiguïté de la route et du volume de trafic.

On peut tout imaginer. Seulement, instaurer une zone 30 en se basant sur la seule signalisation n'a généralement pas d'effet. Les études montrent qu'à elle seule, la signalisation ne permet d'obtenir en moyenne qu'une réduction de la vitesse du trafic de 2 km/h. Il est ainsi recommandé, selon les mesures de vitesse actuelles : si la vitesse V85 (vitesse de 85% des véhicules) ne dépasse pas les 30 km/h, l'introduction d'une zone 30 se révèle inutile.

- **Ph. Weibel : Que peut-on faire pour la roulotte délabrée à côté du réservoir des Orgires ?**

La Municipalité a pris contact avec le fils du propriétaire de la roulotte qui était atteint dans sa santé. Ce dernier a, à ce jour, évacué tout le matériel qui restait à proximité du réservoir. L'emplacement est propre et sans déchet de quelque nature qu'il soit.

- **M. Ecuyer : Que fait-on avec les résidents des Communailles qui passent par la rue du Pré ?**

Seuls des contrôles sur site pourraient dissuader les personnes utilisant cet itinéraire. A ce jour nous n'avons jamais eu de remarques de la part des riverains.

Une information auprès des riverains du chemin des Communailles et du chemin du Levant pourrait peut-être faire de l'effet, mais ce serait vraiment à court terme.

- **S. Zoell : Est-il possible d'envoyer la facture de l'impôt foncier plus vite, c'est-à-dire avant la fin de l'année ?**

Nous faisons tout notre possible pour envoyer les factures au plus vite, mais, avec l'organisation actuelle, il n'existe pas d'autre solution que d'envoyer toutes les factures 2020 au mois de décembre. Pour éviter ceci, la procédure de facturation sera modifiée dès le 1^{er} janvier 2021, en parallèle avec l'optimisation de nos outils informatiques. Dès 2021, les prestations facturées par la Commune seront facturées séparément, ce qui permettra d'automatiser les processus et de lisser la charge de travail sur toute l'année. Nous pourrions ainsi envoyer les factures beaucoup plus tôt dans l'année.

10. Dates du Conseil communal 2021

Les dates retenues pour 2021 sont les suivantes :

- 16 mars 20h00
- 22 juin 20h00
- 5 octobre 20h00
- 7 décembre 19h00

11. Remerciements

La Municipalité profite de ce dernier conseil de l'année pour remercier tous nos collaboratrices et collaborateurs pour leur infatigable dévouement au service de la collectivité tout au long de l'année dans des conditions parfois compliquées.

Nous remercions également le Conseil communal pour son investissement constructif dans l'intérêt de notre village. Au vu de la situation et comme les apéros et repas de fin d'année sont annulés, nous avons le plaisir de vous offrir, Mesdames et Messieurs les Conseillers, un bon permettant un soutien indirect à nos restaurateurs villageois qui subissent de plein fouet les restrictions sanitaires qui ont des effets économiques graves au sein de leur entreprise.

Nous souhaitons à tous nos concitoyennes et concitoyens d'excellente fête de fin d'année, même en conditions particulières, et formulons tous nos vœux pour l'année 2021.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nous en avons terminé avec les communications que nous souhaitons vous apporter.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


Jean-François THUILLARD



Le Secrétaire :


Michel SOUTTER